

Projet de ZAC «Brulard - Rosemont» - Lancement de la concertation préalable

M. LE MAIRE, Rapporteur : En accompagnement de l'opération de réhabilitation de la cité des «408», une étude de faisabilité a été engagée sur le projet de création d'une ZAC d'habitation dans le quartier «Brulard - Rosemont».

Le périmètre n'est pas encore défini précisément. Cependant, le projet concerne certains terrains militaires situés rue Brulard et jouxtant également le quartier Rosemont.

Conformément à l'article L 300.2 du Code de l'Urbanisme, il convient d'informer le public de ce projet afin de connaître son point de vue.

A cet effet, la population bisontine sera informée par voie de presse :

- article dans BVV,
- avis dans «l'Est Républicain» et le «Pays de Franche-Comté».

Par ailleurs, des panneaux d'information seront placés sur le secteur concerné. Ces moyens de communication doivent informer la population des grandes lignes du projet. Elle pourra ainsi faire connaître son opinion sur un registre déposé au Service Urbanisme - Mairie de Besançon - 2, rue Mégevand - entrée A.

La Commission d'Urbanisme a émis un avis favorable.

Le Conseil Municipal est donc invité à autoriser le lancement de la concertation préalable dans les conditions définies ci-dessus.

M. VIALATTE : Monsieur le Maire, je crois qu'il faut que nous réfléchissions quelques instants à ce dossier que je considère comme un des meilleurs morceaux d'anthologie que vous nous ayez soumis depuis 1989 devant ce Conseil Municipal. Il s'agit, je le rappelle, d'une ZAC importante Brulard - Rosemont et du lancement de la concertation préalable. Je lis : «En accompagnement», comme si une ZAC de cette importance était une opération d'accompagnement, «de l'opération de réhabilitation de la cité des 408, une étude de faisabilité a été engagée», elle n'est même pas terminée, «sur le projet de création d'une ZAC d'habitation dans le quartier Brulard - Rosemont». Je continue la lecture : «Le périmètre n'est pas encore défini précisément», intéressant à lire. «Cependant, le projet concerne certains terrains militaires situés rue Brulard et jouxtant également le quartier Rosemont». On devine où doit se situer le projet de M. l'Adjoint chargé de l'Urbanisme qui aime beaucoup les ZAC mais quand même ! Voici deux ou trois ans que l'opposition dans cette assemblée réclame la communication d'informations précises sur ce fameux schéma directeur militaire que nous annonce régulièrement M. PONÇOT mais qui, comme l'Arlésienne, ne vient jamais et puis là tout d'un coup on se rend compte finalement, Monsieur le Maire-Adjoint, que les choses sont ficelées ou en cours de se ficeler et que certains terrains militaires, j'apprécie la précision du vocabulaire, situés rue Brulard et jouxtant également le quartier de Rosemont vont faire l'objet d'un périmètre encore incertain, mouvant, qui va justifier le lancement d'une concertation préalable.

Alors Monsieur le Maire, je souhaiterais ce soir, au terme de ce Conseil Municipal, dire qu'on ne peut pas ne pas tirer quand même un certain nombre de réflexions de portée générale sur le fonctionnement de la vie municipale et sur la gestion municipale.

Je ne rappellerai pas ou je le ferai pour mémoire, le faiblesse structurelle du budget d'investissement de la Ville, que Raymond TOURRAIN ici même a soulignée à maintes reprises, même si on a connu une petite remontée en 1993.

M. LE MAIRE : Nous aurons l'orientation budgétaire pour en parler.

M. VIALATTE : C'est bien pourquoi je m'arrête là. A cette faiblesse, s'ajoute désormais ce que je crois voir comme une attitude politique de la Municipalité qui est perceptible ce soir dans plusieurs dossiers : le dossier de la City, le premier dossier de la Citadelle, je mets à part le téléphérique. Je constate qu'il y a sur un certain nombre de dossiers, sous couvert d'une vision prospective de la cité, pour la Citadelle on réaménage à l'horizon 2000 et on programme 7 années d'investissement, pour BB1, donc pour le projet de la City, on évoque la perspective de derniers paiements en 1997. On voit qu'en fait nombre d'investissements plus ou moins lourds qui sont annoncés aux Bisontins aujourd'hui, et je passe sur Horizon 2001 que je découvre ce soir dans cette plaquette, où l'on nous annonce dans la période 1995 - 2001 mais enfin c'est annoncé aux Bisontins, une salle de concerts rock pour les jeunes qui sort du chapeau ou de l'imagination collective ou bien la fameuse gare routière de la Viotte dont je vous au reparlée il y a quelques mois en Conseil Municipal. On voit donc annoncés à grands renforts de publicité des projets qui représentent des masses financières considérables, qui ne seront pas réalisables ou achevables avant la fin de votre mandature et qui naturellement nécessiteront une budgétisation lourde sur les exercices ultérieurs pour des montants parfois très lourds.

Je considère, Monsieur le Maire, que ce n'est plus de la programmation d'investissements. Il s'agit d'une anticipation, c'est le mot, de décisions d'investissements qu'on fait prendre dans leur principe par le Conseil Municipal, renvoyant aux élus de la mandature 1995 - 2001 et quels qu'ils soient, je souligne bien le mot, la responsabilité d'assumer le financement d'opérations que vous aurez annoncées cahin caha ces mois qui viennent et dans les deux années qui viennent avec plusieurs années d'avance sur leur mise en service prévisible et même leur début de réalisation et pour lesquelles vous aurez bénéficié d'un effet d'affichage auprès de l'opinion publique. Alors c'est un artifice politique mais qui est aggravé dans ses effets futurs par le fait, et de nombreux exemples l'ont montré dans le passé, que certaines grandes opérations d'investissements sont à l'origine sous-évaluées dans leur montant. Je ne rappellerai pas des exemples que j'ai trop souvent cités ici, celui du Musée du Temps, celui du tunnel pour ne citer que ces deux exemples et celui du parking de la Mairie. Je le redis, il est à craindre que le projet de réaménagement de la Citadelle, évalué pour l'instant à 35 MF sur 7 ans soit lui aussi sous-évalué ! Alors l'ardoise que la future Municipalité aura à endosser, quelle qu'elle soit, sur les engagements budgétaires ultérieurs risque de s'avérer encore plus lourde que la simple addition que Conseillers Municipaux d'opposition ou citoyens bisontins nous faisons de projets qui sont aujourd'hui affichés et qui sont parfois chiffrés de manière manifestement imprudente.

Enfin, et pour charger un peu plus encore la barque des élus futurs de cette ville, certaines opérations d'urbanisme et on en vient au rapport 31, et on en vient aux rapports sur la ZAC Louise Michel, sur la City, exposent la Ville compte tenu de leur montage, de leur conception d'ensemble à des risques de surcoûts, à des risques de participations financières et sur l'opération de la City, vous n'avez pas évacué ni vous-même Monsieur le Maire-Adjoint ni vous Monsieur le Maire tout à l'heure, la possibilité, bien que pour l'instant vous insistiez sur l'à peu près équilibre, vous n'avez pas écarté l'hypothèse de participations financières in fine quand on fera le bilan de l'opération. J'ajouterai que ces opérations d'urbanisme connaissent des aléas réels, faute, permettez-moi de le dire c'est mon point de vue, d'études préalables suffisamment poussées et d'études de besoins.

C'est pourquoi je trouve que le rapport sur la ZAC Brulard - Rosemont, bien qu'il ne s'agisse que du lancement de la concertation préalable, n'est pas rédigé dans les conditions où il devrait l'être. Je considère qu'est due aux élus municipaux une information plus complète, voire élémentaire, sur des opérations de cette importance qui vont porter, je le présume vu les espaces en cause, sur plusieurs centaines de logements, dans des conditions plus poussées s'agissant de la réflexion qui nous est proposée. Je crois qu'il n'est pas juste, qu'il n'est pas souhaitable de soumettre aux élus municipaux un texte comme celui qui nous est soumis là. J'en ai terminé.

M. LE MAIRE : Merci Monsieur VIALATTE. Je comprends que nous sommes proches d'élections municipales et que vous êtes très concerné pour changer d'équipe municipale. Faut-il, parce qu'il y aura des élections municipales en 1995, ne pas avoir de projets ? Faut-il refuser d'aller avec la Région et l'État prévoir un XI^{ème} Plan jusqu'en 1998 ? Faut-il éviter de faire un Parc Scientifique et Industriel qui nous coûtera 200, 300 MF pour les 15 ans qui viennent ? Faut-il rester sur ses œufs et ne rien faire ? Vous nous accuseriez d'immobilisme. Alors au détour ici d'un projet de ZAC avec un lancement de concertation préalable, c'est-à-dire le début d'une opération dont on aura le temps de reparler, d'y réfléchir, vous nous dites que nous faisons un effet d'affichage. Non ! ce n'est pas sérieux du tout parce qu'administrer, vous le savez bien Monsieur VIALATTE vous êtes administrateur, c'est prévoir et on ne peut pas laisser cette ville sans prévision sur 5, 10 ou 15 ans.

Nous allons participer au projet Horizon 2015 géré par certains, comme nous avons participé à l'opération 2005 de la Région. Nous participons à tous ces projets, même s'ils sont d'envergure, pour les années qui viennent car nous sommes chargés c'est vrai de gérer le quotidien mais nous sommes chargés encore davantage de prévoir l'avenir de cette ville, et nous comptons bien poursuivre cet effort, ces projets en dépit de vos critiques quand à leur coût et financement. Nous aurons le temps, année après année même après 1995 nous, et peut-être d'autres, peu importe, d'affiner tout cela, de rectifier, de modifier quelque peu ici ou là. Mais nous serions sans projet, alors là vous pourriez dire ou écrire «Bisontins, réveillez-vous». Mais nous n'avons pas besoin de cela car nous avons suffisamment de projets, des projets Ville qui sont à l'intérieur de projets plus amples sur la périphérie.

J'ai lu quelque part que c'est grâce à l'État et à la Région qu'on a fait le District, je crois que c'est M. JACQUEMIN qui a écrit cela. Si quelqu'un n'a pas participé à la constitution du District, c'est bien des représentants de l'État et des représentants de la Région. Il y a eu le Département, Conseil Général, il y a eu les Maires de la périphérie, il y a eu surtout les élus et les services de la Ville, c'est nous qui avons réalisé le plus gros travail. Je crois qu'il ne faut quand même pas jouer trop fort et trop dur parce que ça ne prend pas.

C'est vrai qu'on reprend maintenant ce refrain que Besançon est vraiment mal gérée, pas gérée du tout, etc. Alors d'un côté on nous reproche cela, puis de l'autre de faire des projets sans attendre 1995, que vous soyez là, mais vous n'y êtes pas encore ! Nous avons la ferme volonté de poursuivre ces projets et de continuer à vous en proposer au cours des prochains Conseils Municipaux. On vous laisse la liberté de penser et de dire ce que vous voulez, cela a toujours été le cas ici, mais permettez-moi de prendre la liberté Monsieur VIALATTE de dire que trop c'est trop.

M. JACQUEMIN : Deux remarques Monsieur le Maire. La première pour apporter mon point de vue sur votre remarque sur la construction de l'agglomération. Ce qui est certain, c'est que ce n'est pas moi qui ai inventé la procédure d'aménagement concerté du territoire qui s'appelle le PACT et que c'est bien le PACT qui a été initié par l'État et en partie financé par la Région et qui vous a singulièrement aidé dans la démarche d'approche de l'agglomération. Cela vous ne pouvez pas le nier et cela s'est traduit en espèces sonnantes et trébuchantes. Naturellement, et heureusement encore, vous y avez joué votre rôle d'accompagnement.

M. LE MAIRE : Ce n'est pas un rôle d'accompagnement mais un rôle moteur !

M. JACQUEMIN : Et votre rôle de dynamisme mais c'est normal. Mais l'idée au départ et la procédure étaient bien celles de la Région, payées par l'État et la Région. Soyons clairs.

M. LE MAIRE : Ne tirez pas constamment les marrons du feu !

M. JACQUEMIN : Mais je ne tire pas les marrons du feu !

M. LE MAIRE : Mais si, vous le faites à longueur de Conseils Municipaux.

M. JACQUEMIN : Absolument pas !

M. LE MAIRE : C'est grâce à vous qu'on aménage la Citadelle, vous le disiez tout à l'heure.

M. JACQUEMIN : Je veux simplement, Monsieur le Maire, qu'il soit reconnu à chacun selon ses mérites et vous avez aussi vous-même singulièrement tendance à tirer la couverture à vous et à évacuer vos partenaires. Je le dis au titre de la Région. Si vous souhaitez, Monsieur le Maire, que la Région soit un partenaire du futur projet de la Citadelle, un partenaire de la Société d'Économie Mixte, je crois que vous avez aussi intérêt à reconnaître le rôle actif que joue l'Assemblée Régionale en faveur de la capitale régionale. Elle l'a fait notamment par exemple dans tous les programmes universitaires et vous savez à quel point elle est intervenue lourdement en faveur des programmes universitaires et dans bien d'autres villes universitaires, la Ville a mis plus de contributions que vous ne l'avez fait vous-même ici.

M. LE MAIRE : Je ne parlais pas de cela, Monsieur le Député, je parlais simplement du District. Le District ce n'est pas vous qui l'avez fait, c'est nous.

M. JACQUEMIN : Mais vous parlez de ce qui vous arrange !

M. LE MAIRE : Pas du tout ! Je reconnais d'autre part volontiers le rôle de la Région dans les équipements universitaires, etc. dans le XI^{ème} Plan j'ai proposé à M. CHANTELAT, votre Président, d'inscrire l'aménagement de la Citadelle. Nous travaillons volontiers avec la Région et avec l'État mais rendons à chacun ce qui lui est dû.

M. JACQUEMIN : Terminons-en là. Deuxième remarque, et là je souscris pleinement à ce que dit notre collègue VIALATTE, sur les grands projets, il y a deux niveaux de plans dans le temps. Il y a certes les grandes réflexions à court, moyen terme, qui sont des réflexions d'orientation, c'est effectivement le cas de 2015, de 2005 et entre nous soit dit, nous aurions souhaité que votre schéma 2001 s'inscrive plutôt à 2005 en concordance de temps avec les réflexions de la Région.

M. LE MAIRE : Il fallait venir nous le dire. Vous étiez invité mais vous n'êtes pas venu !

M. JACQUEMIN : Le choix de 2001 a été fait, mais on ne sait pas très bien effectivement comment s'inscrit l'échéance de 2001. Est-ce qu'il s'agit d'une réflexion d'orientation ou est-ce que c'est un programme d'actions et de réalisations ? C'est là ma réflexion. Il y a effectivement les réflexions à long terme, et puis il y a, et cela concerne les décisions que nous avons à prendre et dont nous portons la responsabilité vis-à-vis des citoyens de Besançon, des opérations que vous soumettez au Conseil Municipal avec des engagements de dépenses. Et c'est là où porte notre remarque Monsieur le Maire, et ne faites pas l'amalgame, que je dénonce, entre les orientations à long terme et

les responsabilités que vous nous faites prendre d'engagements de dépenses. C'est sur ce dernier point, Monsieur le Maire, que nous jugeons avoir bien souvent un manque de documents financiers et de préparation, c'est ce qui nous gêne, même si nous souhaitons vraiment et souvent d'ailleurs que les opérations que vous nous proposez se réalisent.

M. LE MAIRE : Je vous précise que les engagements financiers, vous les prenez au moment de la préparation et du vote du budget annuel, budget après budget. Lorsqu'on vous chiffre l'aménagement de la Citadelle à 35 MF sur les 7 années, je ne vous garantis pas que ce sera 35 MF, 37 MF, 32 MF ou 43 MF mais cela va au fil des ans s'affiner, c'est un ordre de grandeur qu'on vous donne, ce n'est pas un engagement financier. Les engagements financiers seront pris année après année au moment du budget.

Est-ce qu'on vous demande ici dans cette ZAC Brulard - Rosemont un engagement financier quelconque ? C'est un programme qui est prévu pour réaliser une zone d'aménagement concerté dans un secteur au-delà des 408 et de la rue Brulard parce que nous avons depuis des années c'est vrai des contacts, des discussions avec les autorités militaires, et nous avançons pas à pas. En Commission d'Urbanisme, on examine ces dossiers régulièrement, on vous les soumet au fur et à mesure. Pour plus de renseignements, notre Service Urbanisme est à votre disposition.

M. RAGOT : Monsieur le Maire, juste deux interventions parce qu'on est en plein surréalisme par moment ici.

Monsieur VIALATTE, si on va jusqu'au bout de votre raisonnement, ce que vous ne faites jamais, vous restez toujours allusif, vous ne tirez jamais de conclusion, il ne faudrait plus, à partir de maintenant, faire de grands projets qui engagent la Municipalité sur plusieurs années. Appelez cela comme vous voulez, pour moi, c'est un gel des projets, un gel des investissements.

J'ai par ailleurs été fortement choqué par l'intervention du Député JACQUEMIN qui a déclaré que pour les réflexions à long terme, ce n'est pas très grave, on peut discuter comme cela etc. mais qu'en ce qui concerne les décisions de court terme qui doivent être budgétisées, il faut faire très attention, être raisonnable... Monsieur JACQUEMIN, le long terme d'aujourd'hui c'est le court terme de demain et je crois qu'il faut étudier avec autant d'attention aujourd'hui le long terme que le court terme.

M. VIALATTE : Monsieur le Maire, une deuxième et très courte intervention. Vous avez beaucoup de métier politique, donc dans votre réponse tout à l'heure à mon intervention vous avez laissé croire qu'au fond nous étions partisans d'un immobilisme absolu. Pas du tout, bien évidemment. Ce que nous disons, ce soir comme l'a rappelé Michel JACQUEMIN, c'est qu'une chose est de mener des réflexions comme l'on fait l'État, la Région et comme vous le faites à très long terme. Une autre chose est de venir devant le Conseil Municipal présenter de grands projets sur le principe desquels nous avons souligné, je pense au Musée du Temps, au tunnel sous la Citadelle, au projet de réaménagement de la Citadelle, notre accord dans leur principe. Ce que nous vous disons, c'est que ces projets-là et à une moindre mesure celui que nous discutons au point 31, doivent nous être présentés maîtrisés, financés ou en tous cas faits à partir d'un dossier technique bâti sur une programmation pluriannuelle, ce que tout à l'heure vous n'avez pas souhaité prendre en compte avec l'amendement que nous avons déposé sur le rapport 15/a.

Voilà ce que nous disons. Immobilisme, sûrement pas ! Est-ce qu'on a la tête de gens immobiles ? Mais par contre précision qui est un gage d'efficacité dans vos rapports avec les grandes collectivités publiques.

Mme FOLSCHWEILLER : Je pense qu'il faut avancer dans cette affaire car l'opération de réhabilitation de la cité des 408 est un projet qui date déjà d'un moment. Je crois que le projet de ZAC et d'aménagement des zones qui étaient autour était prévu dès le départ avec la réhabilitation et il est important qu'on fasse avancer l'aménagement de tout ce quartier.

M. LE MAIRE : Soyez sans crainte. Si M. VIALATTE a choisi son intervention à ce moment-là ce n'était pas tellement sur le thème lui-même mais pour revenir sur une politique municipale qu'il critique et qu'il condamne. C'est parfaitement son droit, mais je reviens Monsieur VIALATTE au XI^{ème} Plan pour lequel nous sommes en discussion pour l'instant. On prévoit dans ce XI^{ème} Plan, de 1994 à 1998, que la Ville s'engage financièrement pour réaliser une partie de la voie de contournement, pour réaliser ceci ou cela... On est donc bien obligé de faire des projets et d'avancer des chiffres même si ces projets financiers ne seront votés qu'au moment du budget.

M. PONÇOT : Je reste quant à moi extraordinairement surpris de la méconnaissance de la procédure de ZAC de la plupart des intervenants. Pour l'instant, il s'agit seulement d'un dossier d'information de façon à ce que nous puissions informer la population bisontins que nous avons un projet. Les limites de la ZAC ne sont pas actuellement fixées ; elles le seront précisément à l'issue de cette enquête et en accord avec les militaires car nous avons à définir mètre par mètre les terrains qui nous seront effectivement cédés par l'Administration Militaire. La procédure de ZAC est une procédure très longue. Si aujourd'hui nous ne faisons pas cette phase d'information nous perdons six mois, un an, deux ans peut-être. Par conséquent il vaut mieux démarrer maintenant.

Je vous rappelle Monsieur VIALATTE, que nous pourrions probablement aider à la réhabilitation des 408 grâce à des crédits complémentaires de la Caisse des Dépôts et Consignations précisément parce que nous avons un projet urbain d'intégration de la réhabilitation de Brulard à l'intérieur d'un projet plus vaste. Sinon, nous n'aurons pas de crédits pour accentuer la bonne marche de cette réhabilitation. C'est pour cela qu'aujourd'hui effectivement on a accéléré le mouvement, mais ça ne vous plaît pas et je le comprends très bien parce que vous souhaitez que la réhabilitation de Brulard ne réussisse pas !

M. JACQUEMIN : Monsieur le Maire, je ne serai pas long et je vais revenir au dossier lui-même pour poser deux questions à M. PONÇOT. J'avais eu connaissance en tant que membre de la Commission d'Urbanisme d'un projet d'aménagement devant les 408 et dans le cadre effectivement de l'achat d'un certain nombre de terrains à l'autorité militaire ; est-ce qu'il s'agit toujours de ce projet-là ?

Deuxième question : vous savez le prix que j'attache à la négociation avec les militaires fort importante pour l'avenir de l'urbanisme bisontin ; Monsieur PONÇOT pouvez-vous nous faire un petit peu le point là-dessus ? Parce qu'au fond ce que veut dire aussi notre collègue VIALATTE, c'est que le périmètre de ZAC et le contenu de ce projet vont dépendre fondamentalement en réalité du résultat de ces négociations. Il peut y avoir certains aspects où on ne peut pas trop en dire, les négociations peuvent sur certains points rester un petit peu discrètes, mais tout de même, essayez de nous éclairer.

M. PONÇOT : Sur le premier point, nous sommes effectivement en discussion depuis longtemps avec l'Armée sur la rectification du boulevard de la Grette et les terrains attenants. Cette négociation a évolué déjà parce qu'il y a des délaissés actuellement en friches dont nous nous portons tout de suite acquéreurs, point sur lequel en principe les militaires sont d'accord. Par ailleurs, nous avons soumis aux militaires un nouveau projet qui est un petit peu plus vaste pour répondre en particulier à leur souhait de construire pour leurs officiers et leurs hommes de troupe de nouvelles habitations. Nous avons eu un échange de courrier pour un projet de schéma directeur sur lequel

nous sommes à peu près d'accord. Il faut maintenant bien entendu en fixer avec les militaires les limites très exactes. Pour l'instant, il y a une discussion technique au niveau des colonels et de nos services pour en quelque sorte avancer, débroussailler, fixer les limites très précises et ensuite nous aurons une réunion avec le Maire pour concrétiser définitivement ce projet.

La discussion est close.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité moins 8 abstentions, en décide ainsi.